

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 30 mai 2012

Convocation : 23/05/2012

Affichage de l'avis de réunion : 23/05/2012

Le 30 mai 2012, à vingt heures quinze, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : (14)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, SADOT Jackie, THARSILE Marie-Berthe, INGOUF-BIRETTE Isabelle, JACQUET Charles, ROMERO Sandra, LEMIERE Delphine.

Absents (5) : SAMSON Pascal, DEGUETTE Hervé, BOUILLY Ghislaine, MAUGER Catherine, DUBOST Stéphane.

Procurations (1) :

Monsieur Hervé Deguette a donné procuration à Mme Marie-Claude Alessandrini.

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : ALESSANDRINI Marie-Claude

1. Approbation du procès verbal de la réunion de conseil du 26 avril 2012.
2. Demande d'avis du conseil municipal sur le projet d'exploitation d'une installation de combustion fonctionnant au biogaz au sein de la station d'épuration ouest dite « les Rivières » d'Equedreville-Hainneville.
3. Création des postes pour la saison estivale 2012.
4. Tirage au sort relatif à la constitution des jurys des assises.
5. Vote des tarifs relatifs au gîte d'étape pour 2013.
6. Délibération relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Hague concernant la compétence facultative transport.
7. Affaires, questions, informations diverses.
 - Organisation des bureaux de vote en vue des élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

.....
La séance est ouverte à 20H15

1. Approbation du procès verbal de la réunion de conseil du 26 avril 2012.

Les membres du conseil demandent de spécifier dans le libellé de la délibération n° 31/2012 relative aux subventions et participations 2012 de la délégation « Affaires sociales » que celle-ci a été approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2. Demande d'avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'exploitation d'une installation de combustion fonctionnant au biogaz au sein de la station d'épuration ouest dite « les Rivières » d'Equeurdreville-Hainneville. (délibération n°34)

Les membres du conseil sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de combustion fonctionnant au biogaz au sein de la station d'épuration ouest dite « Les Rivières » située à Equeurdreville-Hainneville, celle-ci collectant entre autres, les eaux usées de la commune. Un avis favorable est émis.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3. Création des postes pour la saison estivale 2012. (délibération n°35)

La création de postes pour le besoin saisonnier concerne les budgets suivants :

- Budget camping les Dunes
- Budget Habitations Légères de Loisirs
- Budget communal
- Budget caravanage Le Clos moisson

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création des postes suivants :

Budget du Camping les Dunes :

➤ Ménage des communs et remise en état des chalets et mobil homes :

Il est créé un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet pour un besoin saisonnier du **1^{er} juillet au 31 août 2012** à raison de 35 heures par semaine sur quatre jours pour effectuer le ménage des communs du camping "Les Dunes", la remise en état des chalets en bois et des mobil homes. Rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade.

➤ Animation :

Il est créé un poste d'adjoint territorial d'animation du 2 juillet au 31 août 2012 à raison de 35 heures par semaine, rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade. L'agent recruté aura à charge l'animation à destination des résidents du camping les Dunes et des touristes logés dans les Habitations Légères de Loisirs.

Budget des Habitations Légères de Loisirs :

Création de 4 postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe, à temps non complet pour un besoin occasionnel qui seront pourvus en fonction du besoin pour effectuer le ménage des bungalows, des communs des HLL et des sanitaires du Clos Moisson.

Dates d'intervention : les dates et la durée du travail seront fixées en fonction du nombre d'arrivées ou de départs.

Rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade proportionnellement au temps de travail.

Ces agents interviendront au cours de l'année en cas d'arrivées multiples de vacanciers.

Budget principal de la commune :

- Recrutement de personnel pour le remplacement des agents titulaires du service technique durant les vacances d'été :

Les agents du service technique seront remplacés pendant la durée de leurs congés par des saisonniers :

Création de 8 postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe pour un besoin saisonnier, à raison de 35 heures par semaine pour chaque poste.

- Rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade.
- Durée des contrats en fonction des congés des salariés titulaires

(Ces remplacements se dérouleront entre juillet et août 2012)

- Recrutement de personnel pendant le congé estival des secrétaires :

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial pour un besoin saisonnier.

- Rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade.
- Durée du contrat en fonction des congés des salariés titulaires (juillet et août)

- Recrutement de personnel pendant le congé estival des agents effectuant l'entretien : salle des fêtes, mairie et bibliothèque

Création de deux postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe pour un besoin saisonnier.

- Rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade.
- Durée des contrats en fonction des congés des salariés titulaires.

- Nettoyage supplémentaire sur les voiries communales, le camping, le caravanage et la plage

Création de deux postes d'adjoint technique territorial de deuxième classe, du 2 juillet au 31 août 2012, à raison de 20 heures par semaine sur 4 jours. Les deux personnes couvrent la semaine. Rémunération au 1^{er} échelon du grade.

Mission : l'entretien des abords de la plage et du camping, des toilettes publiques, ramassage des poubelles et travaux d'entretien général dans le camping "les Dunes" et le caravanage « le Clos Moisson ».

La charge de ces deux emplois sera répartie à part égale sur le budget du caravanage «Le Clos Moisson » et sur le budget communal.

Décision modificative consécutive : budget caravanage « Le Clos Moisson » :

Afin de procéder à la prise en charge de 50 % des postes correspondant au nettoyage supplémentaire sur les voiries communales, le camping, le caravanage et la plage, le conseil municipal autorise la décision modificative suivante :

Un crédit de 2 700 € sera ajouté à l'article 6218 de la section de fonctionnement en dépense du budget du caravanage et le même montant sera retiré de l'article 61522 de la même section de fonctionnement en dépense.

Les membres du conseil :

- approuvent la création des postes énumérés ci-dessus,
- autorisent le maire à faire appel au service de « remplacement » du Centre de Gestion pour la gestion de l'ensemble de ces contrats
- approuvent la décision modificative du budget « le Clos Moisson », consécutive à la répartition de la charge salariale correspondant aux deux postes saisonniers d'entretien des voiries communales.

VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. Tirage au sort relatif à la constitution des jurys des Assises. (délibération n°36)

Comme chaque année les membres du conseil municipal opèrent au tirage au sort publiquement et à partir de la liste électorale (générale) d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2012 soit 2 X 3 c'est à dire 6 noms.

Le tirage a donné les résultats suivants :

- 1 – ZAIM Nora.....N°1787
- 2 – FLAMENT Dominique.....N° 560
- 3 – MARION Catherine.....N°1260
- 4 – DOREY Richard.....N° 474
- 5 – DUVAL épouse LECADET Georgette.....N° 526
- 6 – PERRON épouse SALMON Maryvonne.....N°1446

5. Vote des tarifs relatifs au gîte d'étape pour 2013. (délibération n°37)

Renouvellement de la convention passée avec « Les gîtes de France » pour l'année 2013 :

Les membres du conseil autorisent madame le maire à renouveler la convention pour l'année 2013 et approuvent les tarifs ci-dessous (augmentation de 2 %) :

Proposition de tarif relatif au gîte Côtis-Capel pour l'année 2013 :

	Tarifs 2012 (€)	Tarifs 2013 (€)
prix / personne/ nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	16,00/18,00	16,50 / 18,50
prix gîte complet / nuit (Arrivée dans l'après-midi, départ dans la matinée)	237,00/260,00	242,00/265,00
prix gîte complet / week-end (Arrivée le vendredi après-midi, départ le dimanche fin de matinée)	473,00/613,00	482,00 / 625,00
prix gîte complet / semaine (Arrivée le samedi dans l'après-midi, départ le samedi en fin de matinée)	1656,00/1821,00	1689,00/1888,00
Caution par personne	200,00	200,00
possibilité de location de draps prix par personne	4,10	4,20
prix / animal / nuit	8,00	8,20
caution pour un animal	100,00	100,00

Période de « basse saison » : 1^{er} janvier au 13 avril et du 30 septembre au 31 décembre

Période de « haute saison » : du 14 avril au 29 septembre.

VOTANTS : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. Délibération relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Hague concernant la compétence facultative transport. (délibération n° 38)

« Considérant la volonté d'améliorer la qualité du service offert au citoyen, la Communauté de Communes de la Hague par délibération du 30 mars 2012 a accepté de cofinancer à parité avec le Conseil Général la mise en place de circuits de proximité organisés par le Département avec une prise en charge à hauteur de 50 %. »

Une modification des statuts de la CCH est nécessaire pour intégrer au titre des compétences facultatives « **les services publics à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du département de la Manche** ».

L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens.

Le conseil municipal de chaque commune dispose légalement selon les termes de l'article L 5211-17 du CGCT, d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur la modification des statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. L'exemplaire des statuts actualisés annexé à la délibération doit être approuvé également pour chaque délibération ou visé pour y être annexé.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la modification des statuts proposés.

7. Affaires, questions, informations diverses.

- Terrains du littoral : confirmation de la délibération du 10 mai 2010 relative à l'acquisition du terrain au prix des domaines. (délibération n°39)

Par délibération du 11 mai 2010, le conseil municipal avait autorisé le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains A223, A224, A226, A 567 pour un prix de 0.5 € le m² conformément à l'estimation des Domaines qui prévoyait par ailleurs une marge de négociation de 10 % qui n'avait pas été mentionnée sur la délibération.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de procéder à l'acquisition de ces terrains au prix des domaines plus ou moins 10 %.

VOTANTS : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Organisation des bureaux de vote en vue des élections législatives des 10 et 17 Juin :

Les membres du conseil procèdent à l'organisation des bureaux de vote en vue des élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

- Information sur la réorganisation de la CCH suite à la démission du vice – président en charge des finances et des ressources humaines.

- Information sur les conséquences possibles sur le territoire communal du redéploiement de la TNT en Angleterre ou/et/en Belgique le mardi 19 juin.

Le GIP France Numérique met à la disposition des administrés :

- un centre d'appels : 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- un site internet : www.tousaunumerique.fr:

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 30 mai 2012 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 13 juin 2012 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Yveline DRUEZ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'URVILLE-NACQUEVILLE" around the top edge and "Manche" at the bottom, with a small star on the left side. The signature is a cursive script that extends below the stamp.